



ANNEXE 1

FICHE ACTION 1 – Volontariat franco-allemand

Domaine : Encouragement à la mobilité de la jeunesse

Nom de l'action : Volontariat franco-allemand

Objectifs de l'action :

- Permettre aux jeunes volontaires de suivre une année de formation et d'orientation professionnelle dans le pays partenaire ;
- Permettre aux jeunes volontaires de découvrir un nouveau pays et une nouvelle culture ;
- Permettre aux jeunes volontaires de renforcer leurs compétences, notamment dans les domaines interculturel et linguistique ;

Moyens de l'action :

Moyens humains : Un accompagnement personnalisé (un.e tuteur.trice sur le lieu de mission et un.e responsable pédagogique de la structure d'envoi).

Moyens matériels et logistiques : Salle équipée de matériel technique et informatique pour permettre la tenue de 4 séminaires.

Moyens financiers (autres aides publiques ou privées) : Co-financement de l'action par l'OFAJ et l'agence du service civique.

Déroulement de l'action (dates, périodicité, lieux...) :

Nom de l'action : Volontariat franco-allemand

Description de l'action :

Des missions s'inscrivant dans les domaines culturels et écologiques :

En Allemagne : Le Volontariat écologique Franco-Allemand – ou en allemand : Deutsch-Französisches Ökologisches Jahr (DFÖJ) – offre la possibilité, pour de jeunes français, de passer une année en Allemagne, afin d'acquérir des compétences en lien avec la protection de l'environnement et d'apprendre ou d'améliorer l'allemand.

En France : Le Volontariat Culturel Franco-Allemand est une année d'orientation professionnelle pour de jeunes allemands entre 18 et 25 ans dans le domaine culturel.

Dates ou périodes de l'action : Un engagement d'une durée de 12 mois dans le pays partenaire au service d'une mission d'intérêt général.

Publics visés (tranches d'âges, sexes, origines géographiques...) :

Jeunes français.es et allemand.es âgé.es de 18 à 25 ans.

Tarifs pratiqués :

- Tarifs assurés par les Etats français et allemand, ainsi que les structures d'accueil allemandes et françaises.
- Les volontaires bénéficient d'une assurance maladie et de responsabilité civile, prise en charge par l'organisme d'envoi.
- Les volontaires restent dans leurs systèmes sociaux respectifs.
- Les frais liés au transport sur les lieux de séminaires sont dédommagés.

Partenaires :

- OFAJ
- Agence du Service civique

Critères d'évaluation :

- nombre de jeunes français.es bénéficiaires de l'action
- profil de ces jeunes français.es (origine géographique, sexe, âge...)
- types de missions effectuées
- évaluation des compétences acquises
- nombre de jeunes volontaires allemand.es bénéficiaires de l'action
- profil de ces jeunes volontaires (origine géographique, sexe, âge...)
- nombre et types de structures dijonnaises accueillant des jeunes volontaires allemands
- types de missions effectuées
- implication des jeunes volontaires allemands dans les activités du territoire

Budget annuel de l'action : 150 000€ pour 2023, **150 000€** pour 2024 et **150 000€** pour 2025

Participation financière de la Ville : 3 300€ pour 2023, **3 300€** pour 2024 et **3 300€** pour 2025